

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 19e jour du MPTION mois de novembre 2013, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire Ville de culture et de patrimoine de la Ville de L'Assomption sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Jean-Claude Gingras et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères:, Sylvie Papin, Nicole Martel, Maryse Turgeon et messieurs les conseillers: Richard Prenevost, Michel Gagnon et Fernand Gendron.

<u>DEMANDE DE MORATOIRE</u> CONCERNANT LES COMPTEURS INTELLIGENTS – DÉCISION 2.4

CONSIDÉRANT le projet d'Hydro-Québec d'installer des compteurs de

nouvelle génération à radiofréquences;

les préoccupations de citoyens concernant les effets CONSIDÉRANT

sur la santé de ces nouveaux compteurs;

l'inquiétude de citoyens quant à la démarche d'installation de compteurs non communicants et aux CONSIDÉRANT

frais reliés à cette installation.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : Monsieur Fernand Gendron

Appuyé par : Madame Nicole Martel

Et résolu.

DÉCISION 1-

> Que le Conseil municipal de la Ville de L'Assomption demande au gouvernement du Québec qu'il impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de compteurs de nouvelle génération à radiofréquences sur le territoire de la Ville de L'Assomption.

> > ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 20 novembre 2013.

Chantal Bédard, Greffière de la Ville

C.C.: Gouvernement du Québec

dossier

2013-11-0560